

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2295

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon - Célestins, Théâtre de Lyon et la société renault Trucks dans le cadre de la saison artistique 2016-2017

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2295 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON - CELESTINS, THEATRE DE LYON ET LA SOCIETE RENAULT TRUCKS DANS LE CADRE DE LA SAISON ARTISTIQUE 2016-2017 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, autorise les versements des entreprises effectués au profit d'organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée et ayant un caractère sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique et à la diffusion de la culture.

Sur la base de ces dispositions, les Célestins, Théâtre de Lyon, théâtre municipal de la Ville de Lyon, a travaillé à la mise en place d'un projet associant les acteurs économiques au développement du projet culturel du théâtre.

Inscrit dans le programme budgétaire triennal, ce projet s'est traduit par la mise au point d'une offre de partenariat, dans le cadre d'un club des partenaires, répartie en quatre niveaux (membre fondateur, membre associé, membre ami et mécène de projet) proposée aux entreprises à travers la diffusion d'une plaquette spécifique.

Depuis la saison 2012-2013, les Célestins Théâtre de Lyon et Renault Trucks ont conclu des conventions de mécénat. Fort de la réussite de ces collaborations, Renault Trucks souhaite apporter son soutien aux tournées nationales de deux pièces mises en scène par Claudia Stavisky : « les affaires sont les affaires » et « tableau d'une exécution » dans le cadre de la saison artistique 2016-2017.

Au-delà de son histoire et de son ancrage dans le tissu économique et social lyonnais, Renault Trucks confirme son engagement et son soutien à la création artistique et concourt à la mise en valeur du patrimoine culturel de sa région.

A ce titre, Renault Trucks souhaite effectuer un don pécuniaire d'une valeur de 19 500 €

Les contreparties qui seront apportées à l'entreprise consisteront notamment :

- Relations publiques (places de spectacles)

10 places de spectacle pourront être remises à Renault Trucks pour une représentation à définir conjointement (valorisation : 586,35 €HT).

- Mise à disposition d'espace de réception

Renault Trucks aura la possibilité de privatiser gracieusement, une fois dans l'année, la salle « Célestine » ou le « Foyer du public » pour l'organisation d'un séminaire ou d'un événement d'entreprise, selon la disponibilité de ceux-ci et en accord avec les Célestins, Théâtre de Lyon (valorisation : 2 300 €HT).

- Communication : présence du logo du partenaire ou mention du soutien sur la brochure de saison

- logo sur la page partenaires dans le programme de la saison (30 000 exemplaires) ;
- logo sur le site internet des Célestins, Théâtre de Lyon ;
- logo sur le kakemono Partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ;
- logo sur le dossier de presse (250 exemplaires) et le dossier de production (350 exemplaires) de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon.

(Valorisation : 1 930 €HT).

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention jointe au rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 4 816,35 € et restent dans les limites de 25 % admises par l'administration fiscale.

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et Renault Trucks, dans le cadre de la saison artistique 2016-2017, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La recette correspondante sera imputée au budget 03, pour l'exercice concerné, programme PROGARTCL, opération CREAMPROG, fonction 313, chapitre 77, article 7713.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN